



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE
JEUDI 7 OCTOBRE 1993, À 20H00.**

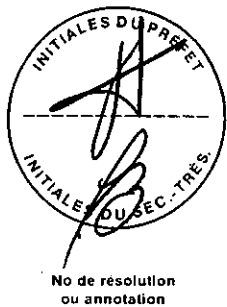
Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Madame Christiane Chadwick, conseillère
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 1993
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Demande d'avis : règlement d'emprunt
 - 6.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement d'emprunt numéro 886
7. Dépôt du procès-verbal de la séance du 27 septembre 1993 du Comité consultatif d'aménagement
8. Avis de conformité : plan et règlements d'urbanisme
 - 8.1 Ville de Carignan : règlement numéro 147-26 modifiant le règlement de zonage
 - 8.2 Ville de Chambly :
 - règlement numéro 93-02-01 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 93-03-01 modifiant le règlement de lotissement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

8.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire :

- règlement numéro 820-3 modifiant le plan d'urbanisme
- règlement numéro 842-4 relatif au P.A.E.
- règlement numéro 847-3 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.
- règlement numéro 845-26 modifiant le règlement de zonage

9. Révision du Schéma d'Aménagement

10. Branche 1-A, rivière Salvail : travaux de nettoyage

11. Nomination du représentant de la Paroisse de Saint-Charles au sein du Comité consultatif d'aménagement

12. Nomination d'un représentant au sein de la Télévision Communautaire

13. Demandes d'appui

13.1 M.R.C. de la Mitis

13.2 Ville de Richelieu : aménagement de la route 133

13.3 Jardin zoologique de Granby

14. Divers

15. Affaires publiques

16. Clôture de la séance

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

93-10-152

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

14.1 Bureau d'enregistrement

14.2 Fonds d'intervention régionale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 1993

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

93-10-153

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 1993 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

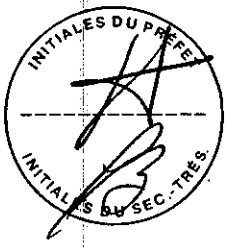
POINT 4. CORRESPONDANCE

- 93-448 05-08-93 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR ROBERT MIDDLEMISS, ministre délégué, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, adressée à MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU, maire, MONT-SAINT-HILAIRE, concernant la décentralisation de la voirie locale.
- 93-449 06-08-93 Lettre de MADAME LUCIE BERTRAND, vice-présidente, HYDRO-QUÉBEC, demandant un certificat de conformité concernant la traversée du ruisseau des frères pour l'installation d'une canalisation souterraine.
- 93-450 17-08-93 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, notaire, VILLE DE CHAMBLY, transmettant pour approbation les règlements de zonage et de lotissement numéros 93-02-01 et 93-03-01.
- 93-451 20-08-93 Lettre de MONSIEUR J. CHRIS COOPER ET MADAME PAULETTE LOSIER, MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BRÔME, concernant la journée des Townshippers, le 18 septembre 1993.
- 93-452 26-08-93 Lettre de MONSIEUR GASTON BLACKBURN, M.L.C.P., relativement à la mise en vigueur, sur notre territoire, des dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune concernant les habitats fauniques.
- 93-453 26-08-93 Compte rendu de MONSIEUR ALAIN GERVAIS, commissaire industriel, CONSEIL ÉCONOMIQUE CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN, suite à l'assemblée sous-régionale du Bas-Richelieu-Yamaska.
- 93-454 27-08-93 Copie conforme de lettre adressée à MONSIEUR GUY RENAUD, président, T.C.V.R., de MADAME CHRISTIANE CHADWICK, mairesse, VILLAGE ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, concernant sa démission au sein du Conseil de la T.C.V.R..
- 93-455 27-08-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant pour approbation les projets de règlements numéros 820-3, 847-3, 842-4 et 845-26.
- 93-456 27-08-93 Lettre de MONSIEUR RONALD POUPART, secrétaire général associé, Secrétariat du Grand Montréal, invitant le préfet à une soirée au Stade olympique.
- 93-457 27-08-93 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, transmettant un document intitulé : "Pour une Montérégie gagnante".
- 93-458 30-08-93 Lettre de MADAME CLAIRE CÔTÉ, directrice générale, VILLE DE RICHELIEU, demandant l'appui de la M.R.C. face aux travaux d'aménagement des routes 112 et 133.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 93-459 30-08-93 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, sec.-trésorière, VILLAGE ST-CHARLES-SUR-RICHE-LIEU, concernant le retrait de la municipalité au projet de Loi 102.
- 93-460 31-08-93 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, concernant l'audition de l'affaire : "Conrad Handfield c. M.R.C.V.R. et Saint-Marc-sur-Richelieu".
- 93-461 31-08-93 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, notaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception de notre règlement numéro 14-4-1 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 93-462 31-08-93 Lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés., PA-ROISSE SAINT-DENIS, transmettant les documents relatifs aux amendements du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la municipalité.
- 93-463 31-08-93 Lettre de MONSIEUR ROBERT TREMBLAY, commissaire touristique, MISE EN VALEUR DE LA VAL-LÉE DU RICHELIEU, concernant quatre projets dans le cadre de l'opération de planification stratégique de la Montérégie.
- 93-464 02-09-93 Lettre de MONSIEUR FRÉDÉRIC TRÉPANIER, maire, ST-MARC-SUR-RICHELIEU, concernant la position de la municipalité face aux recommandations du C.C.A. sur les modifications au Schéma d'Aménagement.
- 93-465 02-09-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adj., MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant pour approba-tion les règlements numéro 845-24 et 845-25.
- 93-466 03-09-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adj., MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant pour approba-tion les règlements numéro 843-1, 845-23, 842-3 et 847-2.
- 93-467 03-09-93 Lettre de MONSIEUR SERGE BEAUCHER, directeur et rédacteur en chef, MAGAZINE FORÊT CONSER-VATION, concernant le projet intitulé : "Les arbres remarquables du Québec.
- 93-468 03-09-93 Lettre de MONSIEUR GILLES GOULET, sec.-trés., M.R.C. DE LA MITIS, demandant l'appui de la M.R.C. face au coupure du gouvernement fédéral de réduire de 10% les "en lieu de taxes" qu'il verse pour les immeubles lui appartenant.
- 93-469 07-09-93 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, sec.-trés., M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution numéro 93-08-2185 concernant la relocalisation du Bureau d'enregistrement de Rouville.
- 93-470 08-09-93 Lettre de MONSIEUR YVES NORMANDIN, président, USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC., offrant leur service relativement à l'enfouissement sanitaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

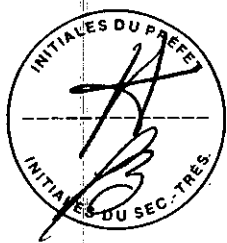
- 93-471 10-09-93 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, sec.-trés., M.R.C. LES MASKOUTAINS, concernant la convocation des intéressés en prévision d'un Bureau des délégués.
- 93-472 10-09-93 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le règlement numéro 147-26 concernant le zonage, pour approbation de la M.R.C..
- 93-473 10-09-93 Lettre de MONSIEUR GEORGE ARSENAULT, sous-ministre adj., M.L.C.P., nous faisant part de l'adoption du règlement sur les habitats fauniques et transmettant un dépliant à cet effet.
- 93-474 10-09-93 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, sollicitant notre participation à l'Académie des Grands Montérégiens pour 1994.
- 93-475 10-09-93 Lettre de MADAME ANNE TREMBLAY, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 06.07/93 concernant le projet de Loi 102.
- 93-476 13-09-93 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, sec.-trés., M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant les avis publics relativement au Bureau des délégués pour les cours d'eau branches 1 et 2 du cours d'eau Bazinet, branches 41 et 43 de la rivière Amyot, branche 1 du cours d'eau Jeanson et branche 1 de la rivière Salvail.
- 93-477 13-09-93 Lettre de MONSIEUR ALAIN LALUMIÈRE, président, A.Q.T.E., concernant le Programme d'assainissement des eaux du Québec (P.A.E.Q.).
- 93-478 14-09-93 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception de nos procès-verbaux des séances du 3 juin et du 8 juillet 1993.
- 93-479 15-09-93 Copie conforme adressée à MONSIEUR MARTIN BEAUREGARD, urbaniste, PAROISSE SAINT-CHARLES, de M. ALAIN BEAUREGARD, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, concernant la convocation des intéressés en prévision d'un Bureau des délégués.
- 93-480 16-09-93 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception des documents relatifs à l'entrée en vigueur du règlement numéro 14-4-1.
- 93-481 16-09-93 Copie conforme de lettre adressée à MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, SAINT-BASILE-LE-GRAND, de MONSIEUR NORMAND BOLDOC, sous-ministre adjoint, M.A.M., concernant une demande de délai face à la conformité des règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 93-482 16-09-93 Copie conforme de lettre adressée à MADAME ANRÉE DAIGLE, greffière, CARIGNAN, de MONSIEUR DENYS JEAN, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant la passerelle cyclable sur l'Île Goyer et l'Île aux Lièvres.
- 93-483 17-09-93 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, sec.-trés., M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, transmettant les réponses des ministères concernés face au dossier de la réforme du cadastre québécois.
- 93-484 17-09-93 Lettre de MADAME ANNE TREMBLAY, sec.-trés., PAROISSE SAINT-CHARLES, transmettant l'extrait du procès-verbal numéro 11.08/93 concernant la nomination de l'inspecteur municipal à titre de représentant au sein du C.C.A..
- 93-485 17-09-93 Lettre du MINISTÈRE DE LA CULTURE, nous invitant à venir partager avec eux sur la culture, au Salon Expo-Contact lors du congrès de l'U.M.R.C.Q..
- 93-486 20-09-93 Lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés., PAROISSE SAINT-DENIS, concernant une demande d'autorisation de nettoyage du cours d'eau branches 21 et 25 de la rivière Amyot.
- 93-487 21-09-93 Lettre de MONSIEUR JACQUES VÉRONNEAU, président, R.R.S.S.S., concernant l'assemblée de formation de la table sous-régionale Richelieu-Yamaska, le 5 octobre 1993, à 19 heures 30, au Pavillon Bois-Joly.
- 93-488 21-09-93 Lettre de MONSIEUR AIMÉ VÉZEAU, LES AMBULANCES MARIEVILLE INC., sollicitant l'appui de la M.R.C. pour l'achat de défibrillateurs dans les ambulances.
- 93-489 21-09-93 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART, transmettant leur compte d'honoraires professionnels pour le dossier Gestion Réal Dupont Inc..
- 93-490 21-09-93 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 14-4-1.
- 93-491 20-09-93 Copie conforme de lettre adressée à MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, M.A.M., de MONSIEUR PIERRE BOURBONNAIS, maire, VILLE DE CHAMBLY, demandant de déléguer des spécialistes pour étudier les enjeux d'une fusion municipale.
- 93-492 20-09-93 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 93-57 modifiant le Schéma d'Aménagement de leur M.R.C..
- 93-493 20-09-93 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adj., MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant pour approbation les règlements numéro 842-4, 820-3, 847-3 et 845-26.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

93-494 20-09-93 Lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés.,
PAROISSE SAINT-DENIS, concernant une demande de
nettoyage du cours d'eau Amyot et Branches.

LES PUBLICATIONS DU MOIS DE SEPTEMBRE 1993

Gazette officielle du Québec	no. 35 18 août 1993
Gazette officielle du Québec	no. 36 21 août 1993
Publiquip	vol. 10, no. 9 septembre 1993
L'A.P.G.Q. (Association professionnelle des géographes du Québec)	vol. 2, no. 7
Urba	vol. 14, no. 6 septembre 1993
Quorum	vol. 18, no. 6 sept. - oct. 1993
Gazette officielle du Québec	no. 37 1er septembre 1993
Accès aux affaires	vol. 4, no. 2 automne 1993
L'Itinéraire	vol. 7, no. 7 septembre 1993
Muni-express	no. 6 septembre 1993
La revue de l'A.T.E.Q.	vol. 8, no. 3 automne 1993
Info gaz	vol. 2, no. 3 septembre 1993
Scribe	vol. 2, no. 9
Gazette officielle du Québec	no. 39 15 septembre 1993
Scribe	septembre 1993
Affaires Montérégiennes	octobre 1993
L'informateur économique	vol. 5, no. 9 14 septembre 1993



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

93-10-154

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #93-10 de chèque #4865 à chèque #4908 pour un montant total de 51 926,05 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

93-10-155

POINT 6. DEMANDE D'AVIS : RÈGLEMENT D'EMPRUNT

6.1 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement d'emprunt numéro 886

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 27 septembre 1993 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la construction d'une maison de la culture

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans**

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 886 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 1993 DU COMITÉ CONSULTATIF
D'AMÉNAGEMENT**

93-10-156

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans**

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance du 27 septembre 1993 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

93-10-157

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est présentement en négociations avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin de procéder à des échanges de terrains dans le secteur du mont Saint-Bruno;

ATTENDU QUE ces échanges auraient pour conséquence d'accroître la superficie affectée à la conservation au Schéma d'Aménagement de 1,45 km²;

ATTENDU QUE la délimitation de l'affectation conservation, inscrite au Schéma d'Aménagement, dans le secteur du mont Saint-Bruno s'appuie sur les limites qui ont été définies par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, dans la résolution numéro 93-09-081, est d'avis que les échanges de terrains s'inscrivent dans les objectifs du Schéma d'Aménagement mais qu'il y aurait lieu d'obtenir un avis juridique quant à la nécessité de modifier le Schéma d'Aménagement au niveau de la délimitation de l'affectation conservation

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard**

ET RÉSOLU QUE l'agrandissement de l'affectation conservation dans le secteur du mont Saint-Bruno, résultant d'échanges de terrains entre la ville de Saint-Bruno-de-Montarville et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

D'obtenir un avis juridique quant à la nécessité de modifier le Schéma d'Aménagement eu égard à la délimitation de l'affectation conservation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 8. AVIS DE CONFORMITÉ : PLAN ET RÉGLEMENTS D'URBANISME

8.1 Ville de Carignan : règlement numéro 147-26 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 147-26 modifiant le règlement de zonage;

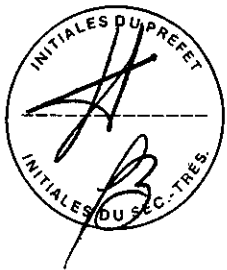
ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil pour son entrée en vigueur, et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude dudit règlement, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-09-074, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre**

93-10-158



No de résolution
ou annotation

93-10-158
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 147-26, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Ville de Chambly

. Règlement numéro 93-02-01 modifiant le règlement de zonage

93-10-159

ATTENDU QUE la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 93-02-01 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-02-01, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-09-075, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-01, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 93-03-01 modifiant le règlement de lotissement

93-10-160

ATTENDU QUE la ville de Chambly a reçu tous ses certificats de conformité eu égard à ses règlements d'urbanisme;

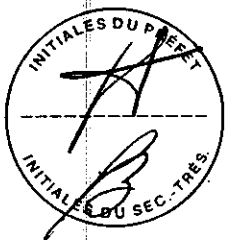
ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 93-03-01 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 93-03-01, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-09-076, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon



No de résolution
ou annotation

93-10-160
(suite)

93-10-161

93-10-162

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-03-01, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire

. Règlement numéro 820-3 modifiant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a déjà reçu son certificat de conformité eu égard à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 820-3 modifiant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de la l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement numéro 820-3, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-09-078, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 820-3, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 842-4 relatif au P.A.E.

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 842-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

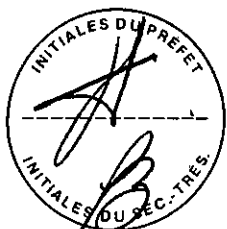
ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-09-077, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 842-4, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2

94-10-163

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

. Règlement numéro 847-3 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 847-3 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-09-079, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 847-3, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 845-26 modifiant le règlement de zonage

93-10-164

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu tous ses certificats de conformité eu égard aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville a adopté le règlement numéro 845-26 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme pour lequel un certificat de conformité a été émis;

ATTENDU QUE suite à l'étude du règlement de modifications, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 93-09-080, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-26, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé puisqu'il est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

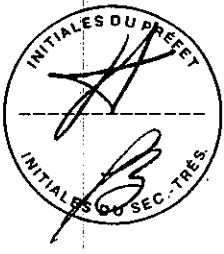
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 9. RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

Le directeur général présente les grandes lignes du document déposé au Conseil relativement au processus de révision du Schéma d'Aménagement, qui doit s'amorcer bientôt.

93-10-165

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988;



No de résolution
ou annotation

93-10-165
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE les plans et règlements d'urbanisme devaient être réalisés en conformité avec le Schéma d'Aménagement mais étaient aussi tributaires de la révision de la zone agricole permanente avec la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE la révision de la zone agricole permanente n'a été complétée que le 25 juillet 1992, avec la promulgation du décret 1013-92;

ATTENDU QUE de ce fait, le processus de conformité des règlements d'urbanisme n'est pas encore complété pour toutes les municipalités de la M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la période de révision du Schéma d'Aménagement commence à la date du cinquième anniversaire de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il est nécessaire que le processus de conformité soit complété avant d'amorcer la révision du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la Loi, le Conseil peut demander au Ministre de prolonger un délai ou un terme qui lui est imparti par la Loi

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU DE demander au ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, de prolonger de six (6) mois le délai de cinq (5) ans, édicté par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour entreprendre la révision du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 10. BRANCHE 1-A, RIVIÈRE SALVAIL : TRAVAUX DE NETTOYAGE

93-10-166

ATTENDU QUE la Branche 1-A de la rivière Salvail a fait l'objet d'une demande des intéressés et des municipalités concernées, afin que des travaux de nettoyage soient réalisés;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction du bureau des délégués des M.R.C. des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 21 septembre 1993, le bureau des délégués a confié à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu la responsabilité de procéder aux travaux de nettoyage;

ATTENDU QU'un devis d'appel d'offres de services a été réalisé à cet effet

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard**



No de résolution
ou annotation

93-10-166
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder, sur invitation, à des appels d'offres de services pour le nettoyage du cours d'eau Branche 1-A de la rivière Salvail.

DE mandater le préfet et le secrétaire-trésorier à retenir le plus bas soumissionnaire afin de procéder à l'exécution des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 11. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

93-10-167

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles Paroisse a nommé, par voie de résolution, monsieur Martin Beauregard comme nouveau représentant de la municipalité au sein du Comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QUE toute nomination au sein du Comité consultatif d'aménagement doit être entérinée par le Conseil de la M.R.C..

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RÉSOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu QUE monsieur Martin Beauregard soit et est nommé à titre de représentant de la municipalité de Saint-Charles Paroisse au sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 12. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre de démission de madame Christiane Chadwick à titre de représentante de la M.R.C. au sein du Conseil d'administration de la Télévision Communautaire.

Les membres du Conseil acceptent la démission de madame Christiane Chadwick et mandatent le préfet afin qu'il trouve un(e) autre élu(e) municipal(e) pour remplacer madame Chadwick.

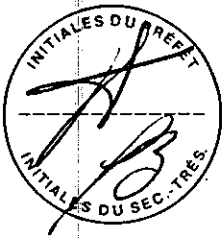
POINT 13. DEMANDES D'APPUI

13.1 M.R.C. de la Mitis : tenant lieu de taxes

93-10-168

ATTENDU QUE, selon la rumeur, le gouvernement fédéral réduirait de dix pour cent (10%) les "en lieu de taxes" qu'il verse annuellement aux municipalités pour les immeubles lui appartenant;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a procédé à l'annonce de cette intention du gouvernement fédéral, laquelle n'a par ailleurs pas été infirmée ni confirmée par le ministre des finances, monsieur Gilles Loiselle;



No de résolution
ou annotation

93-10-168
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'à l'intérieur de son dernier budget, le gouvernement fédéral a décrété un gel des paiements tenant lieu de taxes, versés aux municipalités pour les années 1993 et 1994 fixant ainsi à 600 000 000,00 \$ le montant maximum à être versé à l'ensemble des municipalités canadiennes;

ATTENDU QUE ce gel, auquel s'ajouterait cette coupure de 10%, signifie une perte de revenus de plus de 600 000 000,00 \$ annuellement pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE cette diminution de revenus des municipalités à laquelle s'ajoute un accroissement des dépenses, occasionné par le transfert de nouvelles responsabilités sans crédits supplémentaires, a comme conséquence directe d'augmenter le fardeau foncier des contribuables;

ATTENDU QU'il est inadmissible que les gouvernements "supérieurs" tentent continuellement de résorber leur déficit en faisant absorber directement ou indirectement une partie de leurs dépenses par le palier municipal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU DE demander à l'Union des Municipalités du Québec et l'Union des Municipalités Régionales de Comté du Québec de faire les représentations qui s'imposent auprès du gouvernement fédéral de façon à ce que les réductions concernant les "en lieu de taxes" ne soient pas appliquées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Ville de Richelieu : aménagement de la route 133

La ville de Richelieu sensibilise les municipalités riveraines à la route 133 que le ministère des Transports à l'intention de réaliser un mail central sur la route 133 dans la partie urbanisée de la ville.

Madame Renée Legendre quitte son siège durant ce point.

13.3 Jardin zoologique de Granby

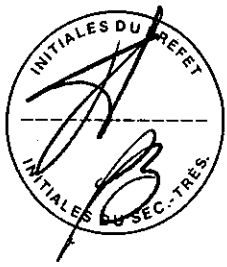
ATTENDU QUE le Jardin zoologique de Granby était le troisième attrait touristique en importance au Québec en 1989 et qu'il est maintenant au cinquième rang;

ATTENDU QUE le fonctionnement du Zoo de Granby n'a jamais rien coûté à l'État;

ATTENDU QUE le projet de développement du Jardin zoologique de Granby a été priorisé par le Sommet socio-économique de la Montérégie en mai 1987;

ATTENDU QU'il s'agit d'un engagement personnel du Premier ministre Bourassa en septembre 1989;

93-10-169



No de résolution
ou annotation

93-10-169
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné, le 20 septembre 1989, par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à cette époque monsieur Yvon Picotte, et que ce dernier confirmait l'aide financière pour les années 1989-1990 et 1990-1991;

ATTENDU QUE ce projet a été reconfirmé à la biennale de 1990;

ATTENDU QUE ce projet a reçu l'appui du ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, monsieur André Bourbeau, ministre responsable de la Montérégie;

ATTENDU QUE le milieu participera à 50% des coûts du projet;

ATTENDU QU'à la demande du gouvernement du Québec, la Société zoologique de Granby a réaménagé son projet afin de le diviser en phases à réaliser sur quatre (4) années;

ATTENDU QU'un seul versement de 900 000,00 \$ a été versé en 1991 sur les 3,9 M \$ promis;

ATTENDU QUE ce projet permettra de créer et de maintenir de nombreux emplois directs et indirects;

ATTENDU QUE le ministre Picotte reconnaît publiquement : "Le Jardin zoologique de Granby constitue un attrait récréo-touristique dont les performances en tant qu'institution zoologique et des retombées économiques qui ne demandent plus à être prouvées";

ATTENDU QUE le caractère urgent d'une intervention dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuient la Société zoologique de Granby dans ses démarches auprès du Premier ministre, monsieur Robert Bourassa, afin de lui demander de respecter les engagements du gouvernement et d'y donner suite en autorisant le versement de la subvention escomptée afin que le projet de développement du Jardin zoologique de Granby puisse se réaliser.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 14. DIVERS

14.1 Bureau d'enregistrement

La M.R.C. de Rouville projette de construire un nouveau siège social en y intégrant le bureau d'enregistrement. De ce fait, ladite M.R.C. demande aux municipalités de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park de payer une partie des frais de construction attribuables au bureau d'enregistrement, et ce, sans qu'il y ait eu consultation au préalable.

À cet effet, les membres du Conseil conviennent que, pour la prochaine séance de la M.R.C., le directeur général fasse état de la situation au niveau des bureaux d'enregistrement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

14.2 Fonds d'intervention régionale

Le directeur général informe les membres du Conseil qu'une douzaine de projets ont été reçus dans le cadre du Fonds d'intervention régionale. Ces projets ont été déposés à la S.M.D., afin qu'ils soient analysés selon les critères d'admissibilité.

De plus, les membres du jury du Comité de sélection, pour notre M.R.C., sont madame Luce Dupuis députée de Verchères, madame Lucienne Robillard députée de Chambly ainsi que messieurs Julien Bussière, Marcel Dulude et Frédéric Trépanier.

POINT 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Ferdinand Borremans annonce au Conseil qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat au poste de maire de la municipalité de McMasterville. À cet effet, il remercie les membres du Conseil pour leur précieuse collaboration au cours des douze dernières années passées au sein du Conseil de la M.R.C..

93-10-170

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de remercier monsieur Ferdinand Borremans pour son dévouement et de lui souhaiter bonne chance pour une retraite bien méritée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

93-10-171

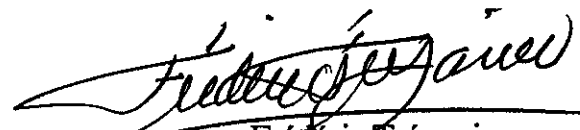
**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 40.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Frédéric Trépanier
préfet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

